



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédicures podologues

Question écrite n° 132263

Texte de la question

M. Stéphane Demilly appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes exprimées par le syndicat national des podologues quant à l'avenir de la profession, aussi bien en ce qui concerne le *numerus clausus* dans les instituts de formation que le maintien des cabinets secondaires menacés de fermeture alors qu'ils apportent un réel service aux patients, notamment les plus âgés et les plus éloignés des centres urbains. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ces sujets et les éléments de réponse de nature à rassurer la profession.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132263

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2012, page 3148

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)